Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20241113-24-166-ST-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2024
Publication : 19/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/166/ST **SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Cession pour destruction de véhicules de la flotte municipale.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 novembre 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Vincent GAMBINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 8ème adjoint délégué à la gestion du parc automobile, et des matériels roulants, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Plusieurs véhicules du parc automobile de la Commune ont atteint un état de vétusté avancé. Ces véhicules ne sont plus fonctionnels ou nécessiteraient des réparations trop coûteuses pour être remis en service.

De plus, ils ne répondent plus aux normes de sécurité et environnementale actuelles, rendant leur utilisation et leur entretien non viables.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la destruction des véhicules suivants :

IMMATRICULATION	MARQUE	MODELE	CATEGORIE	MISE EN SERVICE
CB-740-AA	Renault	Clio	Liaison VL	01/02/2012
AD-909-NP	Renault	Kangoo	Liaison VL	19/10/2009
BG-699-PP	Renault	Kangoo	Liaison VL	21/01/2011
BG-691-PP	Renault	Kangoo	Liaison VL	21/01/2011
AD-983-NP	Renault	Kangoo	Liaison VL	19/10/2009

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 20/025/AG du 04 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la réforme des véhicules cités précédemment et procéder à la sortie de l'inventaire patrimonial de la collectivité.

ARTICLE 2 : de céder pour destruction les véhicules cités à titre gracieux et d'autoriser la Société Recy Fer à procéder à l'enlèvement desdits véhicules ainsi qu'à l'établissement des certificats administratifs, des certificats de cession et des certificats de destruction.

ARTICLE 3 : de mettre fin aux assurances des véhicules cédés pour destruction à partir de la date de cession.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		20
Nombre de procurations		0
Nombre de suffrages exprimés		20
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO VECCHIO 47 CORSE DU SUD

Le secrétaire de séance